

**Séance du 19 septembre 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

**Objet : Prix de vente aux mètres-carrés des lots du lotissement Lahitte**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paula MARTINET, 1<sup>ère</sup> adjointe

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 13/09/2022

**Présents** : Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

**Absents excusés** : Jean-Marc DUPOUY

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur Gérard DUYTSCHÉ.

**VU** l'arrêté en date du 21 décembre 2018 accordant un permis d'aménager à la Commune pour la création d'un lotissement de 9 lots, dénommé « Lotissement Lahitte »,

**CONSIDERANT** que les travaux d'aménagements devant assurer la viabilité des terrains sont à ce jour réalisés,

**VU** l'arrêté en date du 22 septembre 2022 autorisant la vente des lots,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de fixer le prix de vente du m<sup>2</sup> viabilisé de chaque lot à 37 € T.T.C
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment les promesses de vente et actes s'y rattachant par devant notaire.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus.

Pour Le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe,  
MARTINET Paula

